



**MINISTÈRE
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DOSSIER DE PRESSE



A33 - Création d'une glissière en béton et réfection de la couche de roulement dans la descente de Rosières-aux-Salines (54)

2,45 millions d'euros financés par la Région Grand Est

du lundi 20 juillet au vendredi 2 octobre 2026

Région Grand Est
BP 91006 - 1 Place Adrien Zeller
67070 Strasbourg
Tél. : 33 (0) 3 88 15 68 67
www.grandest.fr

Direction Interdépartementale des Routes Est
BP 82120 - 10 et 16 promenade des Canaux
54021 Nancy cedex
Tél. : 33 (0) 3 83 50 96 00
www.dir-est.fr



SOMMAIRE



I - Des travaux indispensables

II - Description des travaux

III – Ce qu’il faut retenir

IV - Annexe – Présentation de la DIR Est



MINISTÈRE
DES TRANSPORTS

Liberté
Égalité
Fraternité



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nancy, le 8 juillet 2026

La Région Grand Est investit pour vous :

A33 – Travaux de réfection de chaussée et de création d'une glissière béton à hauteur de Rosières-aux-Salines (54)

Afin d'améliorer la sécurité et la qualité des infrastructures routières sur l'A33, des travaux seront réalisés à hauteur de Rosières-aux-Salines (54) **du lundi 20 juillet au vendredi 2 octobre 2026**, pour un coût global de 2,45 millions d'euros financés par la Région Grand Est.

Ces travaux sont conduits par la Direction Interdépartementale des Routes Est, placée sous la responsabilité de la Région Grand Est, qui, depuis le 1^{er} janvier 2025, apporte les moyens nécessaires pour rendre cet axe plus sûr et mieux adapté aux besoins des habitants comme des entreprises.

Ils seront localisés sur l'A33 sur la section dite « de la côte de Rosières-aux-Salines » jusqu'à l'ouvrage de la Meurthe, et se dérouleront en deux phases :

- **du 20 juillet au 28 août** avec des travaux en terre-plein central de rénovation des dispositifs de retenue et de l'assainissement routier. Ils nécessiteront la neutralisation des voies de gauche dans les deux sens de circulation
- **du 31 août au 2 octobre** avec la réfection de la chaussée dans le sens Nancy vers Strasbourg. La circulation du sens Nancy vers Strasbourg sera basculée sur le sens opposé. La bretelle d'entrée sur l'A33 en direction de Strasbourg de l'échangeur de Saint-Nicolas-de-port ainsi que la bretelle de sortie de l'A33 de l'échangeur de Rosières-aux-Salines seront fermées et déviées.

Pour une route et un chantier plus sûrs, la DIR Est et la Région remercient les conducteurs de leur patience.
Elles leur recommandent la plus grande prudence en modérant leur vitesse
et en respectant la signalisation de chantier.
Ensemble, protégeons les hommes et les femmes qui travaillent sur ce chantier.

Contact presse :

Bureau Management et Communication
communication.dir-est@developpement-durable.gouv.fr
Tél : 06 19 18 05 57 / 06 61 85 18 66

Région Grand Est
BP 91006 - 1 Place Adrien Zeller
67070 Strasbourg
Tél. : 33 (0) 3 88 15 68 67
www.grandest.fr

Direction Interdépartementale des Routes Est
BP 82120 - 10 et 16 promenade des Canaux
54021 Nancy cedex
Tél. : 33 (0) 3 83 50 96 00
www.dir-est.fr



I – Des travaux indispensables

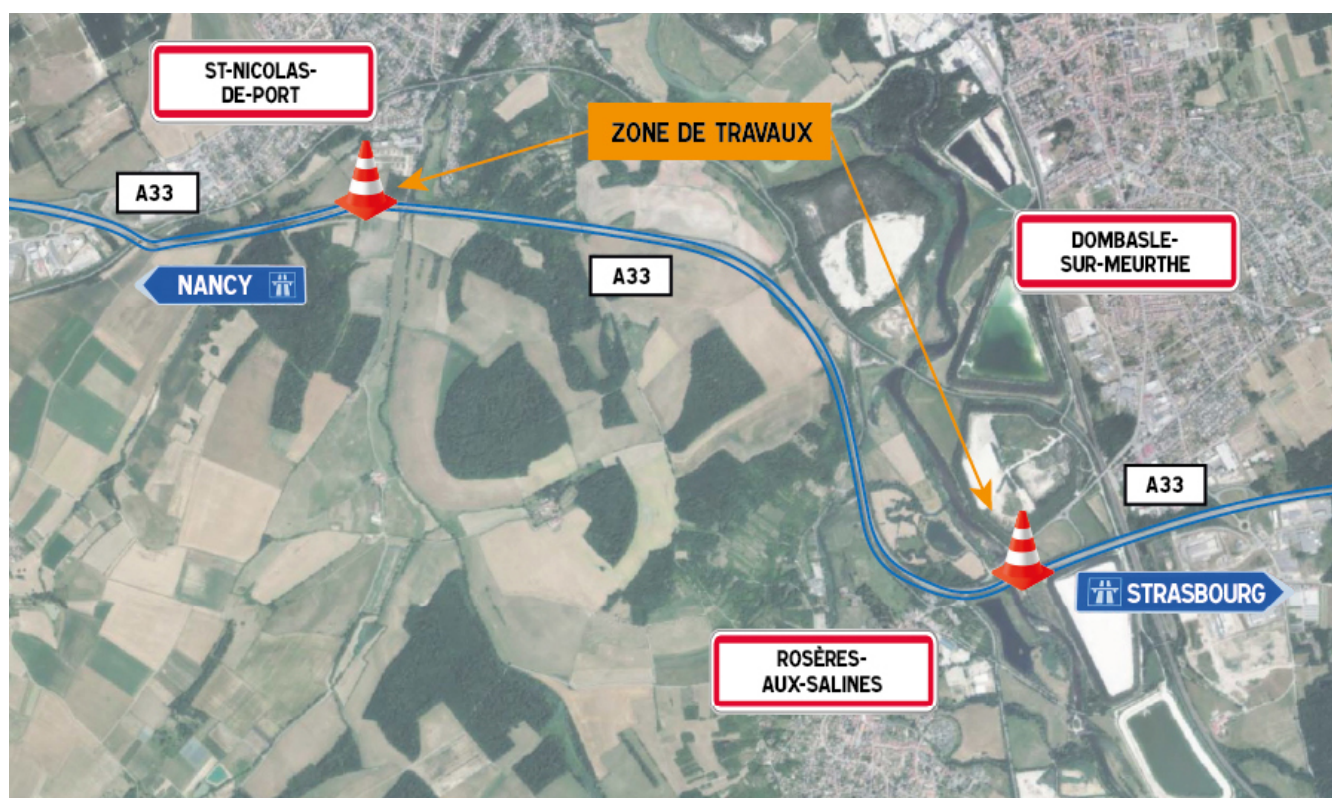
L'autoroute A33 assure le contournement de l'agglomération nancéienne sur l'axe structurant de la RN4 reliant Paris à Strasbourg. Elle cumule à la fois un trafic urbain, un trafic régional et de transit avec l'Europe de l'Est dont une forte composante de poids-lourds. En raison de la gratuité de la liaison assurée par la RN4 et la RN44 entre Paris et Strasbourg, cet itinéraire est privilégié par les poids lourds par rapport à l'autoroute A4, concédée.

Cette configuration se traduit par un trafic moyen journalier annuel particulièrement soutenu, avec notamment 62 000 véhicules à l'Ouest (secteur de Chavigny) et de 45 000 véhicules à l'Est (secteur de Rosières), dont 14 à 17 % de poids lourds

Ces dernières années, cet axe a fait l'objet de plusieurs travaux de sécurisation, notamment sur la prévention du risque de traversé du TPC¹ par les automobilistes en cas de perte de trajectoire ou de carambolage :

- la rehausse de la glissière en béton en TPC de la descente d'Houdemont peu de temps après sa construction
- la création d'une glissière en béton en 2019 entre le PR 1+400 et le PR 2+800 (Laxou)
- la prolongation de la glissière en béton en 2021 entre le PR 2+900 et le PR 6+500 (Villers-lès-Nancy – Vandœuvre)

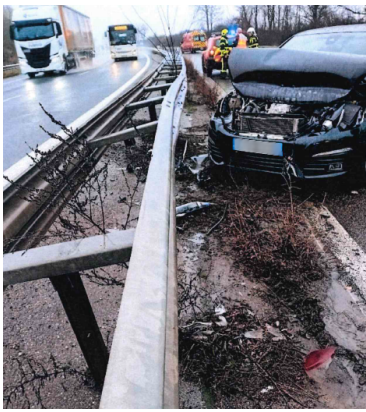
Les présents travaux poursuivent la démarche de sécurisation du TPC de l'A33, avec la création d'une glissière en béton dans la section dite de la « côte de Rosières-aux-Salines » entre le PR 20+300 et 23+500.



La côte de Rosières-aux-Salines présente, une pente à 6 % et une succession de trois courbes. Il s'agit donc d'une zone exposée au risque de perte de trajectoire et aux accidents.

De plus, la gestion des accidents en TPC impacte systématiquement les deux sens de circulation. Ils génèrent une gêne importante pour le trafic et plus d'insécurité pour les usagers et les équipes d'intervention.

¹ TPC : terre-plein central de l'autoroute



Exemples d'accidents qui ont eu lieu dans la côte de Rosières-aux-Salines

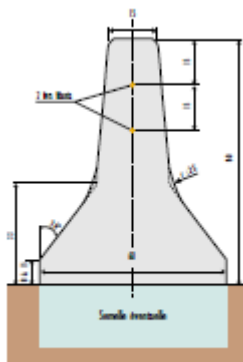
Ces travaux seront suivis d'une réfection de la chaussée visant à corriger les désordres structurels qui imposent actuellement une réduction de vitesse à 90 km/h sur cette section.

II – Description des travaux

La section est majoritairement équipée en TPC d'une glissière métallique qui sera remplacée par une glissière en béton.

La très grande inertie des dispositifs de retenu en béton (en raison de leur poids et de leur continuité) permet aux véhicules de reprendre leur trajectoire en cas de choc et limite considérablement le risque de franchissement du terre-plein central.

Plus massive qu'une glissière métallique, elle améliore aussi la perception visuelle des courbes par les usagers. Sur les sections antérieurement aménagées, le nombre d'accidents en TPC est significativement réduit.



A la suite des travaux de construction de la glissière en béton, la réfection des enrobés se fera sur environ 3km, dans toute la descente dans le sens Nancy-Strasbourg. Les joints du pont franchissant la Meurthe seront aussi réparés.

L'opération, de 2,45 millions d'euros, est financée par la Région Grand Est.

Phases de travaux

Les travaux sont réalisés en deux phases :

1. Du 20 juillet au 28 août - travaux en TPC : dépose des glissières métalliques et remplacement par une glissière DBA (Double Béton Armé) ainsi que des travaux de réparation sur l'assainissement routier.

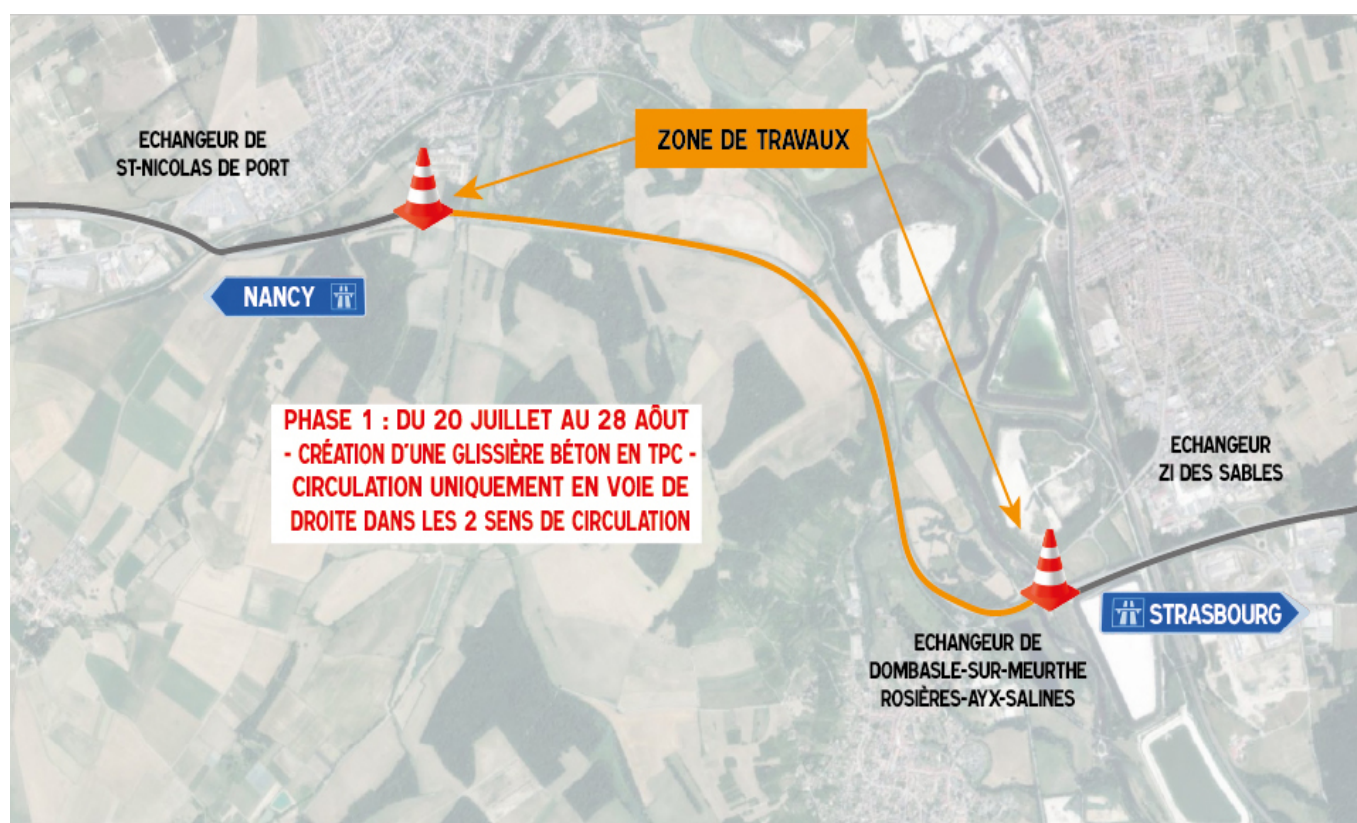
2. Du 31 août au 2 octobre – travaux dans le sens Paris-Strasbourg : réfection des joints de l'ouvrage d'art de la Meurthe et de la couche de roulement sur toute la descente. Les travaux de chaussée s'organisent avec le rabotage en journée et l'application de l'enrobé en chantier de nuit.

Des restrictions de circulation seront mises en place durant les travaux.

Les mesures d'exploitation s'appliquent 24h/24h.

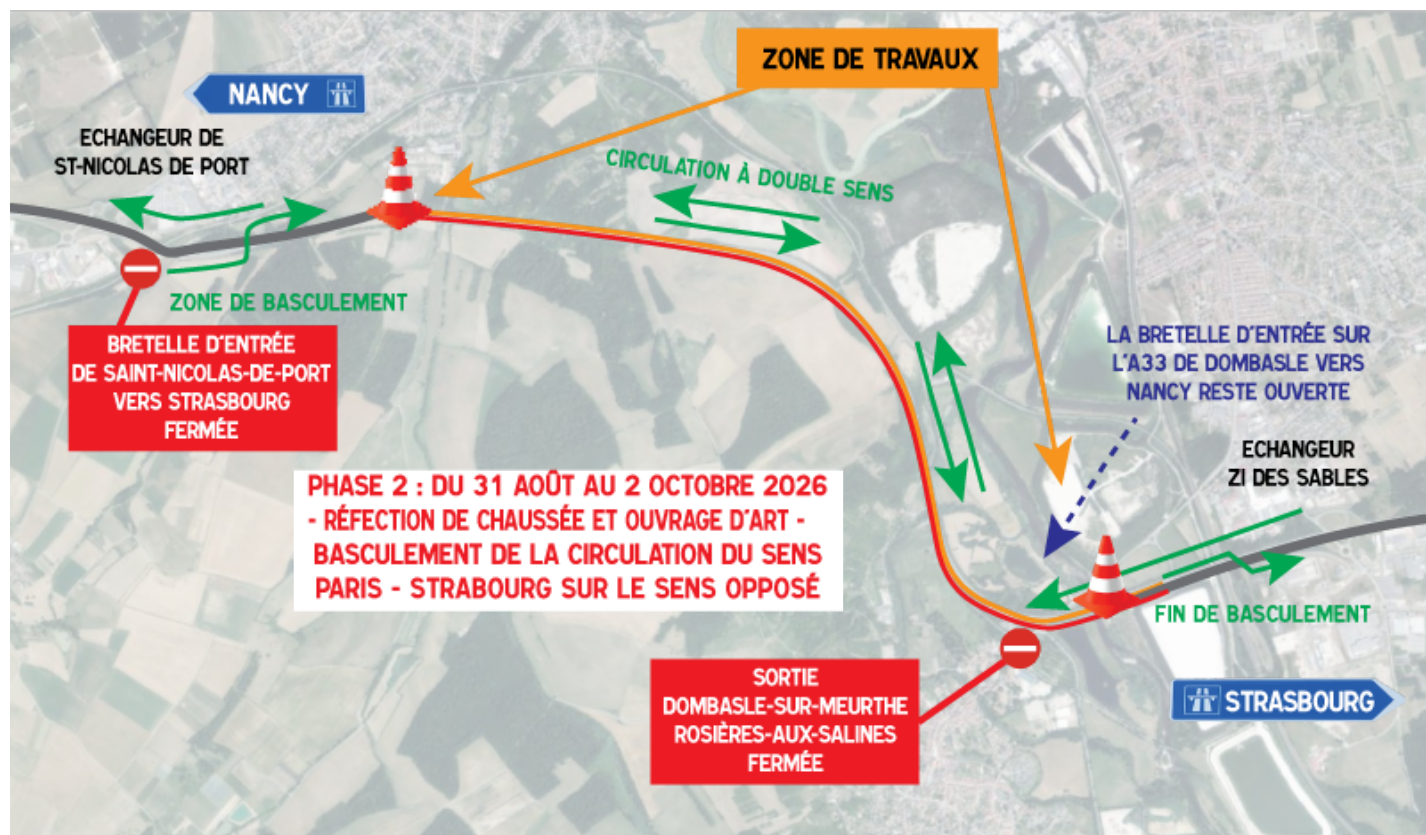
- Phase 1 : du 20 juillet au 28 août

- Neutralisation de la voie de gauche de circulation dans les deux sens de circulation



- Phase 2 : du 31 août au 2 octobre

- Basculement de circulation du sens Nancy vers Strasbourg sur le sens opposé
- Fermeture et déviation de la sortie Rosières-aux-Salines / Dombasle-sur-Meurthe
- Fermeture et déviation de l'entrée en direction de Strasbourg, de l'échangeur de Saint-Nicolas-de-Port



Avec une interdiction aux transports exceptionnels de plus de 30 mètres de long, et à ceux de plus de 3,50 mètres de large pour toute la durée de la phase 2 sur le sens basculé.

Impacts sur la circulation

Le chantier de construction de glissière béton en TPC (phase n°1) impose un balisage 24H/24 puisque le dispositif de retenue métallique actuel sera démonté pendant la durée des travaux. Le chantier de réfection des enrobés (phase n°2) sera lui aussi réalisé avec un balisage 24H/24 afin de permettre aux entreprises de travailler jour et nuit et ainsi réduire la durée totale des travaux.

Les impacts sur la circulation seront très importants aux pics horaires du trafic pendulaire du lundi au vendredi. A savoir, des ralentissements de plusieurs kilomètres entre 7h et 10h dans le sens Strasbourg-Nancy, et entre 17h et 20h dans le sens Nancy-Strasbourg.

La programmation en période estivale, vise à limiter la contrainte sur les trajets domicile-travail. Toutefois en l'absence de déviation locale, les usagers devront s'attendre à une augmentation des délais de trajet.

Une information sur panneaux à messages variables sera faite sur l'A31 et l'A4 (SANEF) aux usagers en transit sur le secteur afin de privilégier l'autoroute A4 entre Metz et Strasbourg pour limiter au maximum la congestion.

III - Ce qu'il faut retenir

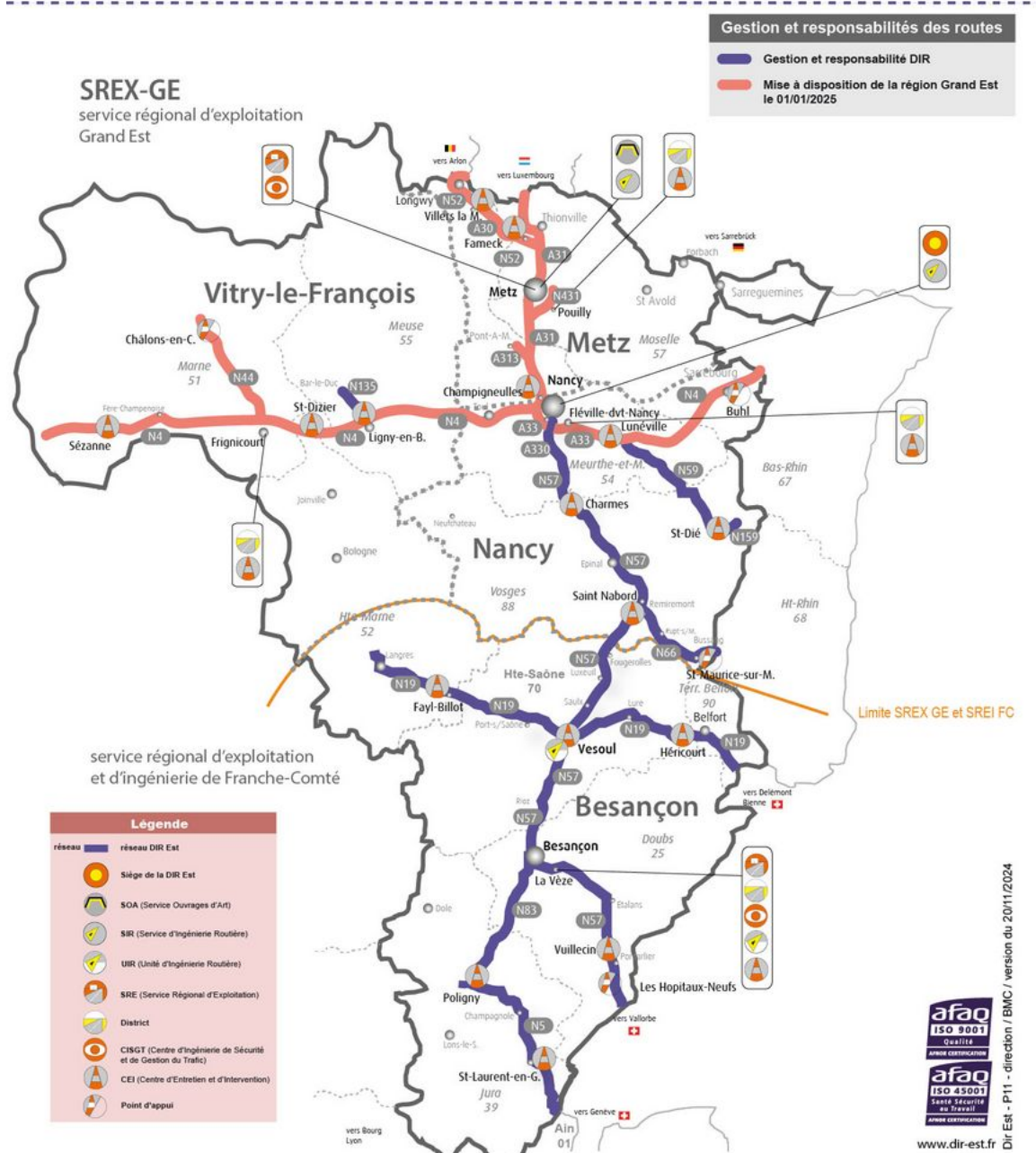
- Du 20 juillet au 2 octobre 2026, des travaux sur les dispositifs de retenue en TPC (terre-plein central) et une réfection de la couche de roulement, sont programmés pour améliorer la sécurité de la section dite « de la côte de Rosières-aux-Salines » et lever la mesure temporaire de limitation de vitesse à 90 km/h en place sur le sens Nancy-Strasbourg.
- Le chantier s'organise en deux phases, avec la réalisation d'une glissière béton en TPC en juillet et en août, et la réfection de joints d'ouvrage d'art et de chaussée sur le sens Nancy-Strasbourg en septembre.
- Pour toute la période, les impacts sur la circulation aux pics pendulaires du matin et du soir seront très importants, avec des ralentissements de plusieurs kilomètres attendus.

V - Annexe - Le réseau de la DIR Est au 1^{er} janvier 2025



Le réseau de la DIR Est au 1^{er} janvier 2025

Décision ministérielle du 4 janvier 2023



Contact presse :
Bureau Management et Communication
communication.dir-est@developpement-durable.gouv.fr
Tél : 06 19 18 05 57 / 06 61 85 18 66
